



**SITUATION DE MALADIE CHRONIQUE – MALADIE INVALIDANTE - HANDICAP**

Les renseignements ci-dessous sont destinés exclusivement au Service de Santé Universitaire afin de lui permettre de vous proposer un accompagnement. Si vous l'acceptez, merci de cocher les cases correspondantes à votre situation.

Présentez-vous une situation de maladie chronique, maladie invalidante, Handicap :  Oui  Non

Cécité (C)  Autres troubles des fonctions visuelles (FV)

Surdit e s ev ere et profonde (S)  Autres troubles des fonctions auditives (FA)

Troubles moteurs (M)  Troubles psychiques (TP)  Troubles cognitifs (TC)

Troubles du langage et de la parole (TL)  Troubles du spectre autistique (SA)

Troubles visc eraux (TV)  Troubles visc eraux avec pathologie cancéreuse (VC)  Plusieurs troubles (PT)

**SERVICE NATIONAL**

Journ ee d efense et citoyenn et e  Recens e  Non concern e (Etudiants  etrangers)  Non recens e

**BACCALAUREAT**

Bac S erie : ..... Mention : ..... Ann ee |\_|\_|\_|\_| Lyc ee : .....

Ville : ..... D ep. |\_|\_|\_|

Bac obtenu dans un lyc ee fran ais   l' tranger (099) Pays : .....

Dipl ome d' tudes secondaires  tranger,  quivalent au Bac (0031) Pays : .....

**COORDONN ES FIXES / PARENTALES**

Adresse : N o ..... Rue/Lieu-dit .....

Code postal |\_|\_|\_|\_|\_| Commune : .....

Si adresse   l' tranger, pr cisez la ville et le pays : .....

T el Portable |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| Mail : .....@.....

**COORDONN ES  TUDIANT pour l'ann ee universitaire 2018-2019**

A compl eter si votre adresse est diff erente des coordonn es fixes :

Internat  Logement personnel  Chambre chez particulier  R sidence universitaire

N o ..... Rue/Lieu-dit .....

Code postal |\_|\_|\_|\_|\_| Commune : .....

T el Portable |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| Mail : .....@.....

**ACTIVIT E PROFESSIONNELLE DES PARENTS**

Quelle est la cat egorie socio-professionnelle (CSP) des parents (Annexe 8)

CSP du chef de famille : |\_|\_| CSP de l'autre parent : |\_|\_|

### CONTRIBUTION A LA VIE ÉTUDIANTE ET CAMPUS (CVE - CROUS)

La loi n°2018-166 d'Orientation et de Réussite des Etudiants (ORE) du 8 mars 2018 impose le paiement, au CROUS, sur le site [cvec.etudiant.gouv.fr](http://cvec.etudiant.gouv.fr) de la Contribution à la Vie Etudiante et Campus (CVEC) AVANT votre inscription à l'Université.

Je certifie avoir acquitté la CVEC d'un montant de 90 euros auprès du CROUS

Je suis exonéré de la CVEC car je suis :

Boursier     Réfugié     Demandeur d'asile     Bénéficiaire de la protection subsidiaire

Je saisis mon numéro CVEC : |\_\_\_\_\_| - |\_\_\_\_\_| - |\_\_\_\_\_|

Réservé à l'administration

CVE validée

### SI BOURSIER 2018-2019

Demande de bourse en instance     Bourse sur critères sociaux - Echelon |\_\_|\_\_|     Autre : .....

### DROITS D'INSCRIPTION (par chèque uniquement)

**Droits nationaux en Licence :** 170 €

#### ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES (facultatives)

**PACK'SPORT (annexe 3)**     25 €

Le Pack'sport vous permet d'accéder aux activités du SUAPS, aux animations, aux compétitions sportives et à des offres de partenaires plus avantageuses que le tarif étudiant classique.

**Passeport Culturel Etudiant (annexe 4)**     8 €

Le PCE vous permet de découvrir à tout petit prix une grande diversité de spectacles et manifestations proposés par les lieux culturels locaux et le service culturel de l'université (Salle Thélème).

Pour connaître le montant du chèque que je dois établir, je coche, ci-dessous, mon cas de figure.  
Mon chèque doit être daté, signé et à l'ordre de l'Agent comptable de l'Université de Tours.

#### Je suis BOURSIER / Je suis exonéré des droits d'inscription

Je souhaite prendre le Pack'sport, je dois régler **25 €**

Je souhaite prendre le PCE, je dois régler **8 €**

Je souhaite prendre le Pack'sport + le PCE, je dois régler **33 €** (25 € Pack'sport + 8 € PCE)

#### Je suis NON-BOURSIER / Je dois m'acquitter des droits d'inscription

Je m'acquies uniquement des droits d'inscription, je dois régler **170 €**

Je souhaite prendre le Pack'sport, je dois régler **195 €** (170 € droits inscription + 25 € Pack'sport)

Je souhaite prendre le PCE, je dois régler **178 €** (170 € droits d'inscription + 8 € PCE)

Je souhaite prendre le Pack'sport + le PCE, je dois régler **203 €** (170 € droits inscription + 25 € Pack'sport + 8 € PCE)

Je certifie exacts les renseignements portés dans ce dossier

A Tours, le...../...../ 2018

Signature

**LISTE DES PI CES   JOINDRE OBLIGATOIREMENT   VOTRE DOSSIER**

- Photocopie de votre relev  de notes de baccalaur at
- Photocopie d'attestation d'acquittement ou d'acquittement par exon ration de la CVE
- Photocopie de votre attestation de participation   la Journ e D fense Citoyennet  ou   d faut une photocopie de votre attestation de recensement (si seulement recens )
- Photocopie de votre pi ce d'identit  ou de votre passeport
- Photo d'identit  pour la carte d' tudiant au format 35 mm x 45 mm (  agraffer sur le dossier)
- Si vous  tes boursier** : notification 2018-2019 de Dossier Social Etudiant
- 1 ch que   l'ordre de « L'Agent Comptable de l'Universit  de Tours », correspondant au montant de vos droits d'inscription et des activit s compl mentaires facultatives (cf p.3)
- La charte informatique de l'universit  de Tours sign e (annexe 1)

**DOSSIER COMPLET A RENVOYER PAR COURRIER UNIQUEMENT  
AVEC VOTRE R GLEMENT PAR CH QUE   :**

**Universit  de Tours**  
**Service des  tudes et des Formations**  
**Scolarit  G n rale - Dossier CPGE**  
**60 rue du Plat d' tain - BP 12050**  
**37020 TOURS Cedex 1**

## CHARTE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS POUR LE BON USAGE DE L'INFORMATIQUE ET DES RÉSEAUX

Approuvée par le Conseil d'Administration de l'université le 17-12-1996

La présente charte a pour objet de définir les règles d'utilisation des moyens informatiques au sein de l'établissement, et de rappeler les responsabilités des utilisateurs.

**1- Domaine d'application :** Les règles et obligations définies dans cette charte s'appliquent à tout utilisateur des moyens informatiques de l'établissement ainsi que des ressources extérieures accessibles via les réseaux informatiques.

**2- Conditions d'accès :** Le droit d'accès à un système informatique est soumis à autorisation ; il est personnel et incessible, et cesse lorsque les raisons de cet accès disparaissent. Ce droit est limité à des activités conformes aux missions de l'établissement (recherche, enseignement, administration). La connexion d'un système informatique au réseau doit être accompagnée de la signature de cette charte par le responsable du système.

**3- Confidentialité :** Les fichiers d'un utilisateur doivent être considérés comme privés même s'ils sont accessibles à d'autres utilisateurs.  
L'utilisation du poste de travail personnel, ou des fichiers d'un utilisateur exige l'accord écrit de ce dernier. a

**4- Respect des droits de propriété :** La législation interdit à tout utilisateur de faire des copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit. Les copies de sauvegarde sont la seule exception.

**5- Informatique et liberté :** La création de tout fichier contenant des informations nominatives doit faire l'objet d'une demande préalable auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

**6- Principes de base :** Tout utilisateur est responsable de son utilisation des ressources informatiques ; il s'engage à ne pas effectuer des opérations pouvant nuire au fonctionnement du réseau, à l'intégrité de l'outil informatique, et aux relations internes et externes de l'établissement.  
La sécurité est l'affaire de tous ; chaque utilisateur de l'informatique et du réseau d'établissement doit y contribuer et mettre en application les règles de bon sens et les recommandations fournies par les administrateurs et les responsables de l'outil informatique.

**7- Sanctions applicables :** La loi et les textes réglementaires définissent les droits et obligations des personnes utilisant les moyens informatiques.  
Tout utilisateur n'ayant pas respecté la Loi pourra être poursuivie pénalement. En outre les utilisateurs ne respectant pas les règles et obligations définies dans cette charte sont passibles de sanctions internes à l'établissement.

Je déclare avoir pris connaissance de la charte de l'Université

Nom et Prénom :.....

A Tours, le...../...../ 2018

Signature

## ANNEXE 2 : LES SERVICES NUMÉRIQUES À L'UNIVERSITÉ

### COMMENT ACCÉDER À MES SERVICES NUMÉRIQUES ?

Un identifiant et un mot de passe, uniques, vous permettent d'accéder au wifi de l'Université, à ses ordinateurs fixes ainsi qu'à ses nombreux autres services numériques, via l'**ENT (Environnement Numérique de Travail)**

**ent.univ-tours.fr**

### COMMENT SE CONNECTER À L'ENT ?

#### IDENTIFIANT DE CONNEXION

mail : jean.dupont@etu.univ-tours.fr  
Login : 21809999t  
mot de passe initial : 2vozcgx8

Coupon à conserver

**Avant de se connecter à un ordinateur de l'université, vous devez avoir changé votre mot de passe initial à partir d'un ordinateur personnel ou de votre téléphone.**

**Munissez-vous de votre justificatif papier** reçu lors de votre inscription, votre adresse mail et votre mot de passe initial y sont indiqués sur le coupon détachable en haut à gauche « Identifiant de connexion ».

#### 1) Connectez-vous à l'ENT **ent.univ-tours.fr**

- **Votre identifiant** : numéro d'étudiant suivi de la lettre t minuscule (ex : 21809999t) ou adresse mail de l'université
- **Votre mot de passe initial**, figurant sur votre justificatif d'inscription (coupon identifiant de connexion)

#### 2) Allez dans l'onglet **Bureau** et sélectionnez **Mot de passe**

#### 3) Saisissez votre **mot de passe initial** puis votre **nouveau mot de passe** en respectant les règles de complexité indiquées sur la page.



### COMMENT RÉINITIALISER MON MOT DE PASSE PERDU ?

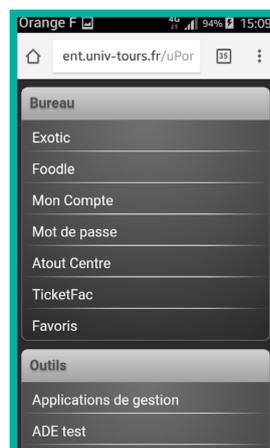
En cas de perte de votre mot de passe, vous pouvez le réinitialiser grâce à votre mot de passe initial, en suivant la procédure « restaurer son mot de passe » sur la page d'accueil de l'ent.

**Ne perdez pas votre coupon !**

### PLUS DE DÉTAILS SUR LES SERVICES NUMÉRIQUES

Ne ratez pas l'une des présentations des services numériques de l'Université pendant **la semaine d'accueil du 3 au 7 septembre 2018**. Elle simplifiera votre vie d'étudiant pendant l'année universitaire !

> **Durée : 1h30 / Planning disponible auprès de votre composante.**



## ANNEXE 3 : PACK SPORT

Avec le Pack'Sport, vous accédez à toute l'offre sportive du service des sports de l'université (cours, stages, événements, compétitions, formations diplômantes, etc.). Vous bénéficierez également de tarifs privilégiés auprès des structures partenaires.

[suaps.univ-tours.fr](http://suaps.univ-tours.fr)

### SUAPS

14 rue Monge - 37200 Tours  
Tél. 02 47 36 70 24  
Mél. : [suaps@univ-tours.fr](mailto:suaps@univ-tours.fr)

**25 €**

### OÙ ACHETER MON PACK SPORT ?

Lors de mon inscription, je coche la case PACK SPORT sur mon dossier d'inscription à l'université.

Ou toute l'année auprès de votre scolarité.

### COMMENT BÉNÉFICIER DES TARIFS RÉDUITS ?

Présentez votre carte PACK SPORT dans tous les lieux partenaires de votre choix.



2018-2019

**25€**

- + DE STAGES •
- + DE COURS "LOISIR" •
- + DE COMPÉTITIONS UNIVERSITAIRES •
- + D'ANIMATIONS ET D'ÉVÉNEMENTS SPORTIFS •
- + D'AVANTAGES AUPRÈS DE NOS PARTENAIRES •

L'OFFRE SPORTIVE  
À L'UNIVERSITÉ DE TOURS

**univ** université  
de **TOURS**

Service universitaire  
des activités physiques  
& sportives

14 AVENUE MONGE - 37200 TOURS | [suaps.univ-tours.fr](http://suaps.univ-tours.fr) | 02 47 36 70 24

Université de Tours - 150000 - Université de Tours - 150000

## ANNEXE 4 : PASSEPORT CULTUREL ETUDIANT

Le PCE, c'est une pastille collée sur votre carte d'étudiant.e

Grâce à votre PCE, vous bénéficiez des tarifs les plus avantageux dans plus de 70 lieux culturels partenaires : théâtre, musique, opéra, festivals, cinéma, danse, musées... vous y trouverez forcément de quoi vous réjouir !

Optez pour une année riche de sensations et d'émotions. Vivez l'expérience PCE !

### SERVICE CULTUREL

3, Rue des Tanneurs - 37041 Tours  
Tél. 02 47 36 64 15  
Mél. : culture@univ-tours.fr

8 €

## OÙ ACHETER MON PCE ?

Lors de mon inscription, je coche la case PCE sur mon dossier d'inscription à l'université

Ou toute l'année au service culturel, bureau 109 du site des Tanneurs, en présentant ma carte d'étudiant.

## COMMENT BÉNÉFICIER DES TARIFS RÉDUITS ?

Présentez votre pastille PCE dans tous les lieux partenaires de votre choix.



## QUELS TARIFS PCE DANS QUELS LIEUX CULTURELS PARTENAIRES ?

RDV dans la rubrique « Les 70 structures partenaires » sur [pce.univ-tours.fr](http://pce.univ-tours.fr)

## QUELS SPECTACLES À QUELLES DATES ?

RDV dans la rubrique « L'agenda culturel » sur [pce.univ-tours.fr](http://pce.univ-tours.fr)

## LES SUGGESTIONS DU PCE

Découvrez les offres privilégiées via la newsletter PCE dans votre boîte mail [etu.univ-tours.fr](mailto:etu.univ-tours.fr)

RDV sur la page  [passeport.culturel.etudiant](https://www.facebook.com/passeport.culturel.etudiant)  
Les coups de cœur du PCE et des places à gagner vous y attendent !



## Étudier

Vous pouvez travailler dans des espaces différenciés selon vos besoins.



Vous trouverez toutes les installations nécessaires à votre travail : Wifi, prises électriques, imprimantes-scanner-photocopies, salles informatiques...

**BU** Bibliothèques universitaires  
Tours et Blois

## se documenter

Accédez à des millions de documents !

Livres, revues, e-books, articles en texte intégral, manuels, dictionnaires, thèses, archives ouvertes, BD, DVD...

Consulter le catalogue depuis l'ENT ou le site des BU :

[www.univ-tours.fr/bibliotheques/](http://www.univ-tours.fr/bibliotheques/)

CatalogPlus Catalogue

Rechercher :  Recherche avancée

Le document que vous avez trouvé dans le catalogue n'est pas dans la BU que vous fréquentez ?  
→ Faites-le venir par le prêt navette gratuitement !

Le document que vous souhaitez n'est pas dans le catalogue ?  
→ Faites-le venir d'une autre université par le prêt entre bibliothèques (service payant)

Pour ces services renseignez-vous auprès du service PEB de votre bibliothèque ou sur le site internet

## ANNEXE 6 : AUTRES SERVICES UNIVERSITAIRES

### LES CENTRES DE RESSOURCES EN LANGUES (CRL)

Les CRL permettent d'individualiser l'apprentissage d'une langue vivante grâce à leur souplesse et à leur convivialité...

Ce sont des outils dynamiques, présents sur chaque site de l'université et en accès libre quel que soit le lieu d'études pour les étudiants qui souhaitent travailler librement en autonomie.

Des tuteurs, recrutés pour leurs compétences en langues, sont présents dans les CRL afin de les conseiller.

Les CRL permettent également aux enseignants, accompagnés de leurs étudiants, de proposer un accès à de multiples ressources pour diversifier leur approche pédagogique et adapter leur enseignement à l'hétérogénéité des étudiants.

#### 5 espaces de travail dédiés à :

> La lecture avec des dossiers de travail, des magazines, des revues spécialisées, des livres de littérature, des manuels autocorrectifs, des dictionnaires...

> La vidéo avec des chaînes étrangères par réception satellite, lecteurs DVD et magnétoscopes

> L'audio pour l'écoute de cassettes, CD ou baladeurs

> L'informatique avec des CD-ROMs, des logiciels spécialisés et la possibilité d'accéder à des sites d'apprentissage de la langue sur Internet

> La conversation pour les ateliers thématiques ou l'expression orale intensive



### LE CERTIFICAT DE COMPÉTENCES EN LANGUES (CLES)

Grâce aux centres de ressources en langues, l'étudiant définit un parcours adapté à son niveau et à ses besoins permettant d'atteindre le niveau B2 du cadre européen et peut se préparer au **Cles 2 en anglais**.

### LA MAISON DE L'ORIENTATION ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE (MOIP)

Vous ne savez pas quel parcours d'études choisir ? Que faire après votre formation ? Comment trouver un stage et un emploi ?

Les conseillers de la M.O.I.P. vous aident à :

- Élaborer votre projet personnel et professionnel,
- Mieux connaître les exigences des formations et leurs débouchés professionnels,
- Préparer votre recherche de stage ou d'emploi,
- Participer à des Job dating, des ateliers...

Un centre de ressources à votre disposition propose de la documentation sur les études, les universités, les écoles, les métiers, les concours de la Fonction Publique, les techniques de recherche d'emploi et le marché du travail.

#### LA MAISON DE L'ORIENTATION ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Pour qui ? : Tous les étudiants, les jeunes diplômés de l'université, les publics en reprise d'études et les lycéens.

Tél : 02 47 36 81 70

Adresse : 60 rue du Plat d'Étain - Tours

Horaires d'ouverture au public :

- Lundi 13h30-17h
- Mardi 9h-12h / 13h30-17h
- Mercredi 9h-12h / 13h30-17h
- Jeudi 9h-12h / 13h30-17h

>> Tous les autres services universitaires sur  
[www.univ-tours.fr](http://www.univ-tours.fr)



TOUT LE SERVICE

**LOGEMENT** de l'Université de Tours

sur une seule

PLATEFORME  
.....



[housing.univ-tours.fr](https://housing.univ-tours.fr)

Retrouvez des offres de  
location, colocation et chambre chez l'habitant  
parmi des offres de propriétaires privés, d'agences et de  
résidences étudiantes !

Une équipe support multilingue (français, anglais, espagnol, italien, mandarin) est  
disponible 6/7j pour vous accompagner dans vos recherches de logement.  
N'hésitez pas à la contacter au 01 80 92 64 01 ou [booking@studapart.com](mailto:booking@studapart.com)

Edité par  **Studapart**

## ANNEXE 8 : CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

**IMPORTANT** : Les chômeurs ayant déjà travaillé doivent être codés dans leur ancienne profession.

10	AGRICULTEURS EXPLOITANTS
21	ARTISANS
22	COMMERÇANTS ET ASSIMILES
23	CHEFS D'ENTREPRISE DE 10 SALARIES OU PLUS
31	PROFESSIONS LIBERALES
33	CADRES DE LA FONCTION PUBLIQUE ( <i>dont Officier et élève officier des armées</i> )
34	PROFESSEURS, PROFESSIONS SCIENTIFIQUES ( <i>dont Médecin hospitalier et Interne des hôpitaux</i> )
35	PROFESSIONS DE L'INFORMATION, DES ARTS ET DES SPECTACLES
37	CADRES ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX D'ENTREPRISE
38	INGENIEURS ET CADRES TECHNIQUES D'ENTREPRISE
42	INSTITUTEURS ET ASSIMILES ( <i>dont Maître auxiliaire, Maître d'internat et surveillant d'externat, Conseiller d'éducation</i> )
43	PROFESSIONS INTERMEDIAIRES DE LA SANTE ET DU TRAVAIL SOCIAL
44	CLERGE, RELIGIEUX
45	PROFESSIONS INTERMEDIAIRES ADMINISTRATIVES DE LA FONCTION PUBLIQUE
46	PROFESSIONS INTERMEDIAIRES ADMINISTRATIVES ET COMMERCIALES DES ENTREPRISES
47	TECHNICIENS
48	CONTREMAITRES, AGENTS DE MAITRISE
52	EMPLOYES CIVILS ET AGENTS DE SERVICE DE LA FONCTION PUBLIQUE
53	POLICIERS ET MILITAIRES
54	EMPLOYES ADMINISTRATIFS D'ENTREPRISE
55	EMPLOYES DE COMMERCE
56	PERSONNELS DES SERVICES DIRECTS AUX PARTICULIERS
61	OUVRIERS QUALIFIES
66	OUVRIERS NON QUALIFIES
69	OUVRIERS AGRICOLES
71	<b>RETRAITES ANCIENS AGRICULTEURS EXPLOITANTS</b>
72	<b>RETRAITES ANCIENS ARTISANS, COMMERÇANTS, CHEFS D'ENTREPRISE</b>
73	<b>RETRAITES ANCIENS CADRES ET PROFESSIONS INTERMEDIAIRES</b>
76	<b>RETRAITES ANCIENS EMPLOYES ET OUVRIERS</b>
81	<b><u>CHOMEURS N'AYANT JAMAIS TRAVAILLE</u></b>
82	AUTRES PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE
99	NON RENSEIGNE (INCONNU OU SANS OBJET)